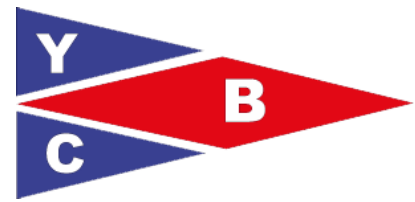


AVIS DE COURSE

**Championnat de Ligue Dériveurs
BOLONIA RACE
Yacht Club Boulonnais
2 et 3 mai 2026
Boulogne-sur-mer**



Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

- 1.1 La compétition est régie par
 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.3 - le règlement du championnat de ligue Hauts-de-France

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 13 heures le samedi 2 mai 2026
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale. Elles seront également disponibles sur le groupe Whatsapp officiel de l'épreuve :

<https://chat.whatsapp.com/DORE9vkXRlhI30wgDpBiYk>

YCB 2 et 3 mai 2026 -

groupe officiel

Groupe WhatsApp



3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est le groupe Whatsapp indiqué à l'article 2.2
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous

concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes *Optimist, Open skiff, ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7*

4.1

4.2

Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Attention la licence temporaire n'est pas autorisée

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

[NP] [DP] Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles sont vivement invités à se pré-inscrire en remplissant le formulaire en ligne.

<https://forms.gle/KrnRGn4yPMj6bS3Z7>

L'inscription définitive se fera entre 11h et 12h30 le samedi 2 mai 2026..

4.4

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5

DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants : 20€

6

PUBLICITE

6.1

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7

SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Non utilisé.

8

PROGRAMME

8.1

Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Samedi 2 mai 2022 de 11h à 12h30.

8.2

Jours de course :

Pour toutes les séries : samedi 2 mai 2026 et dimanche 3 mai 2026.

8.4

Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
Toutes les classes	5	6

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.5

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à :

- 13h le samedi 2 mai 2026
- 11h le dimanche 3 mai 2026

- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.
- 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1 [DP] [NP] Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**
- Non utilisé
- 11 LIEU**
- 11.1 Lieu de la compétition : YCB, boulevard Sainte Beuve, Boulogne/mer.
- 11.2 L'Annexe A indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS**
- Le parcours à effectuer sera le suivant : parcours construits.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- La RCV 44.1 n'est pas modifiée.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1 Le système de classement est le suivant : application de l'annexe A.
- 14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être enregistrés auprès de l'autorité organisatrice.
Les accompagnateurs/entraîneurs doivent contacter le club (contact@ycb.fr) pour s'informer des conditions de stationnement au port pour les semi-rigides.
- 15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
- [DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMBLACEMENT**
- [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- 3 premiers de chaque série + 1^{ère} féminine si pas déjà récompensée.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Yacht Club Boulonnais :

- contact@ycb.fr
- 03 21 31 80 67

